

ZigZag

BISTROT GENTIL !

Pendant le festival de jazz de Marciac (Gers), le dénommé Patrick, cafetier de son état, sert aux clients aimables du café à tarif réduit : « Un café : 2 euros. Un café, s'il vous plaît : 1,80 euro. » « Le Parisien » (2/8) croit savoir que cette initiative a déjà fait des émules chez de nombreux cafetiers européens.

Avis à la Grèce et aux autres pays en difficulté budgétaire : si vous dites « Annulez ma dette, s'il vous plaît », les banquiers vous feront une ristourne.

MAL BARRÉES

Quelle santé ! En un an et demi, les prostituées d'Auckland, en Nouvelle-Zélande, ont tordu ou cassé 40 poteaux de signalisation. Selon « Courrier international » (26/7), « elles les utilisent pour faire du pole dancing (danse sexy effectuée autour d'une barre)... Elles s'en servent pour attirer le chaland, et elles les cassent. Certaines prostituées sont très baraquées ».

Et capables d'offrir au client un vrai tête-à-queue ?



LESSIVÉS !

A Hongkong, ex-colonie britannique sous influence chinoise, la nouvelle éducation patriotique vantant la supériorité du régime communiste passe mal auprès des parents d'élèves (« Le Monde », 1/8). Le président d'une association pro-Pékin ne voit vraiment pas où est le problème : « S'il y a un problème au cerveau, on le lave. C'est comme les gens qui ont des problèmes de rein : il faut une dialyse. Ou bien les vêtements sales, qui ont besoin d'être nettoyés avant d'être portés ».

Après le matérialisme dialectique cher à Marx, le matérialisme dialytique ?

À LA PETITE SEMELLE

Devant la mode de la course pieds nus, les marques de chaussures de sport développent une stratégie tout en finesse (« Le Monde », 3/8) : « Elles proposent aujourd'hui une large gamme de chaussures dites minimalistes, avec des semelles très fines et « five fingers » (cinq doigts) pour gantier les orteils. Après plusieurs mois (entre six et douze) avec des chaussures minimalistes, il est alors possible d'effectuer quelques sorties pieds nus. » Et donc de se passer définitivement de chaussures...

Apprendre au consommateur à se passer du produit : le marketing a son talon d'Achille !

L'ultime fantasma des derniers aristos : reconstruire leurs châteaux !

Des ci-devant rêvent de ressusciter Saint-Cloud, les Tuileries ou Meudon. Mieux que Jurassic Park.

COMMENT occuper les soirées d'altesses royales sans royaume, de monarchistes enamourés ou de bonapartistes désœuvrés ? Il suffit de proposer de reconstruire à l'identique un château célèbre, détruit il y a cent, deux cents ou quatre cents ans, pour que tout ce joli monde se mette à vibronner. Mais pas au point de prendre la truelle et la pioche : c'est surtout l'occasion d'organiser des pince-fesses mondains destinés à récolter des fonds qui ne viennent jamais.

Ainsi, le 26 juin, l'association Reconstructuons Saint-Cloud organisait un « dîner de gala ». Une soirée placée sous le patronage du comte de Paris, des membres du Souvenir napoléonien, d'un improbable prétendant au trône de Tunisie, du baron Ernest-Antoine Seillière (ancien président du Medef) et de... Laurent Joffrin, directeur de la rédaction du « Nouvel Obs ».

Officiellement, la soirée était destinée à rassembler des dons pour rebâtir à l'identique le château de Saint-Cloud (Hauts-de-Seine). Ce palais royal vit défiler de nombreux souverains, de Louis XIV à Napoléon III, avant d'être détruit par des obus français lors du siège de Paris en 1871. Aujourd'hui, il n'en reste que les fondations et, surtout, le superbe parc.

Las, les aristos et les pipoles nostalgiques de l'Ancien Régime sont plutôt pingres. La vente aux enchères, organisée entre la poire et le fromage pour amorcer la pompe à fric, n'a rapporté que quelques milliers d'euros.



Image du château de Saint-Cloud reconstitué sur ordinateur. On attend la version en dur...

Juste assez pour financer la prochaine sauterie.

L'association ne s'est pas donnée la peine de chiffrer le coût de ce chantier de plu-

Tape-à-l'œil chinois

sieurs milliers de mètres carrés à couvrir de pierre de taille, de marbre, de stucs et de dorures. Elle assure pourtant que l'argent n'est pas un problème. Les droits d'entrée payés par les visiteurs du chantier et la privatisation d'une bonne partie du futur château sont supposés suffire à payer la note...

Pour appâter le client et montrer à quoi ressemblerait le bâtiment, le site Internet « reconstructuonsaintcloud.fr » a colorisé des photos des pièces d'apparat, prises sous le second Empire. Les images semblent alléchantes, mais leur présentation reste de la pure esbroufe. Car tous les spécialistes sont d'accord sur un point : il est rigoureusement impossible de recréer les fresques peintes au XVII^e sie-

cle par Mignard, ni même de refaire les boiseries, frises, sculptures qui ornaient les salons, dont les détails restent largement inconnus. Dans le meilleur des cas, le visiteur se trouverait devant un décor tape-à-l'œil, digne de Disneyland ou des faux palais Grand Siècle construits par des milliardaires chinois.

A portée de canon de Saint-Cloud, un Comité national milite carrément pour la résurrection du château des Tuileries, l'ancien palais royal de Catherine de Médicis, témoin de la Révolution française, de l'Empire et de la Restauration, détruit en mai 1871 lors d'un incendie déclenché par les communistes en déroute. Un projet qui boucherait la célèbre perspective qui s'ouvre sur la cour du Louvre et file jusqu'à la Défense.

La aussi, les soutiens se veulent prestigieux. L'ancien ministre gaulliste Maurice Druon (décédé en 2009) avait réussi à imposer à l'Etat, en 2006, la création d'une très officielle Commission d'études de la reconstruction des Tuileries. Elle a disparu depuis, sans laisser de trace...

L'association, en revanche, sévit toujours. Présidée par l'historien Michel Carmona, elle prétend faire renaître cette imposante bâtisse pour 350 millions d'euros. Mais qu'importe la somme : une fois de plus, la privatisation des lieux est supposée régler la note.

Quel palais reconstruire ? Celui de Catherine de Médicis ? Celui de Louis XIV ? Ou celui de Napoléon III ? Le site Internet « tuileries.org » jure qu'il s'agit de restituer le bâtiment dans son dernier état connu (celui de 1871). Mais, dans le même temps, l'association clairotte son intention

Le Moyen Age, c'est chic !

de rebâtir la salle de théâtre du palais (qui accueillit la Convention en 1793), détruite sous l'Empire. Et dont nul ne connaît plus le décor.

Gag supplémentaire, le chantier entraînerait la démolition d'une partie du Louvre. En effet, l'ancien château était accolé aux pavillons

En taule pour insouciance

TROUVER du boulot à sa sortie de prison, en cette période si faste pour l'emploi, c'est bien. Arrêter totalement la drogue quand on a été un gros toxicomane, c'est mieux. Une vraie « réinsertion » ! C'est ce qu'exigeait la justice de William Collet, 29 ans, condamné, le 20 juin 2008, à 4 ans de prison, dont 23 assortis d'un sursis avec mise à l'épreuve, pour trafic de stupéfiants. Chargée de le contrôler, sa conseillère d'insertion et de probation l'autorisait à voyager à l'étranger, où l'amenait son travail d'agent de voyage. Mais, depuis le 27 avril, William Collet dort à la prison de Caen. A trois ans 9 mois, avec un tatouage sur le cou et trois tatouages par semaine.

Sursis révoqué, et ce pour d'excellentes raisons ! Pensez donc : il a omis de signaler qu'il retournerait vivre chez sa mère et a raté, entre avril et juin 2011, six convocations de sa nouvelle contrainte judiciaire ! Sa mère en conviendrait, c'est un peu d'olé avec les formalités ». Ça vaut bien 3 ans ferme.

Bien sûr, d'autres juges, dans d'autres tribunaux, auraient suivi la bonne vieille procédure familière qui a fait ses preuves : inscription de l'indocile au « fichier des personnes recherchées », qui, au moindre contrôle, entraîne menottes et présenta-

tion au juge d'application des peines. Et très sévère savon à l'ex-toxico insouciant mais sévère et travailleur. A Caen, ce ne fut pas l'option retenue par les juges.

Sans que la moindre recherche ait été entreprise pour le trouver, Collet est convoqué, en août 2011, devant le tribunal pour « non-respect de ses obligations ». Le 27 février 2012, il est jugé : les 3 ans tombent. En son absence. Ni entendu ni défendu. Et pour cause : envoyée à son ancien domicile, la citation à comparaître est revenue avec la mention « Destinataire non identifiable ». Pourtant, les gendarmes le cueillent chez sa mère, sans aucun mal, deux mois plus tard... Et hop ! au trou !

Contactée par « Le Canard », la proc de Caen, Catherine Denis, ne voit pas où est le problème : « Ce monsieur a même fait appel le 2 mai ». Chapeau bas devant cet admirable respect du droit ! Et, cet appel, c'est pour quand ? La proc n'en a « aucune idée », et puis « nous sommes en période de vacances judiciaires ». Depuis mai ?

Allez, d'ici à l'audience, dont la date n'est pas encore fixée, le patron de William Collet, lassé d'attendre, l'aura sans doute licencié. Un beau manquement à l'obligation de travail : qui donnera enfin raison aux magistrats. D. S.

Alors qu'un éleveur industriel qui fait 14 000 poulets par an en « contrat d'intégration », comme ça se faisait chez Doux, doit se contenter d'un revenu de 0,6 euro par kilo. En effet, le prix de vente au kilo est de 5,5 euros, le coût de production de 2,7 euro, et l'intégrateur, la société ou la coopérative qui lui fournit les poulets à engraisser, les granulés qui vont avec et les conseils techniques, se taille une marge de 2,2 euros.

« Ceux qui ont tourné le dos au système intensif s'en sortent mieux. L'enjeu, c'est de se réapproprier le

coût de 2,8 euros, un coût de mise en marché de 1,3 euro, et un prix de vente de 7,5 euros, notre paysan bio du Gers empêche 3,4 euros par poulet vendu. Alors qu'un éleveur industriel qui fait 14 000 poulets par an en « contrat d'intégration », comme ça se faisait chez Doux, doit se contenter d'un revenu de 0,6 euro par kilo. En effet, le prix de vente au kilo est de 5,5 euros, le coût de production de 2,7 euro, et l'intégrateur, la société ou la coopérative qui lui fournit les poulets à engraisser, les granulés qui vont avec et les conseils techniques, se taille une marge de 2,2 euros.

« Ceux qui ont tourné le dos au système intensif s'en sortent mieux. L'enjeu, c'est de se réapproprier le

coût de 2,8 euros, un coût de mise en marché de 1,3 euro, et un prix de vente de 7,5 euros, notre paysan bio du Gers empêche 3,4 euros par poulet vendu. Alors qu'un éleveur industriel qui fait 14 000 poulets par an en « contrat d'intégration », comme ça se faisait chez Doux, doit se contenter d'un revenu de 0,6 euro par kilo. En effet, le prix de vente au kilo est de 5,5 euros, le coût de production de 2,7 euro, et l'intégrateur, la société ou la coopérative qui lui fournit les poulets à engraisser, les granulés qui vont avec et les conseils techniques, se taille une marge de 2,2 euros.

« Ceux qui ont tourné le dos au système intensif s'en sortent mieux. L'enjeu, c'est de se réapproprier le

coût de 2,8 euros, un coût de mise en marché de 1,3 euro, et un prix de vente de 7,5 euros, notre paysan bio du Gers empêche 3,4 euros par poulet vendu. Alors qu'un éleveur industriel qui fait 14 000 poulets par an en « contrat d'intégration », comme ça se faisait chez Doux, doit se contenter d'un revenu de 0,6 euro par kilo. En effet, le prix de vente au kilo est de 5,5 euros, le coût de production de 2,7 euro, et l'intégrateur, la société ou la coopérative qui lui fournit les poulets à engraisser, les granulés qui vont avec et les conseils techniques, se taille une marge de 2,2 euros.

« Ceux qui ont tourné le dos au système intensif s'en sortent mieux. L'enjeu, c'est de se réapproprier le

DRÔLES DE ZIGS

■ CARLA BRUNI-SARKOZY n'a pas de chance avec sa statue, installée à Nogent-sur-Marne. Le superbe objet d'art, censé célébrer, au-delà de Carla, les ouvrières locales, naguère spécialisées dans les plumes de matelas, a été recouvert d'une bâche à la suite de problèmes de financement (« Le Parisien », 2/8).

Comme dirait Woody Allen, qui l'a fait tourner (un peu) dans un de ses films : ça tombe bien, Carla est très douée pour la toile.

■ PIERRE SARKOZY, fils de l'ex-président, a montré, sous son nom d'artiste, DJ Mosey, ses talents le temps d'une soirée au VIP Room de Saint-Tropez. Commentaire admiratif du patron de la boîte : (« Le Parisien », 4/8) : « Il a patiemment attendu que son père en ait terminé avec ses responsabilités avant de s'exposer davantage en France ».

Dégonflé, le fiston ! Même pas le cran de faire chauffer ses platines pendant la campagne présidentielle de DJ Nicolas !

■ DAVID CHOQUEHUANCA, ministre bolivien des Affaires étrangères, donne sa version de la fin du monde prédite dans le calendrier maya (« Le Figaro », 4/8) : « Le 21 décembre doit être la fin de Coca-Cola et le début du moco-chinchi (un jus local à base de pêche). »

Le gouvernement bolivien a démenti ces propos apocalyptiques, sans préciser si le ministre avait abusé de la coca ou du cola.



■ RICK GORKA, porte-parole du candidat républicain (et mormon) à la présidentielle américaine, Mitt Romney, a lancé cette réplique tout en poésie à des journalistes qui posaient trop de questions à son candidat (« Libération », 1/8) : « Kiss my ass ! » Traduction : « Embrasse mon c... ! »

Une déclaration à la mormon le nœud ?

■ JEAN-FRANÇOIS KAHN, journaliste égo-centriste, a soutenu François Bayrou et ne regrette rien (« VSD », 2/8) : « Idéologiquement, il a gagné. Mais politiquement il a été ratatiné. Les événements lui donneront cependant raison. Il ne sera plus rien, mais on se prosterner devant sa statue ! »

Et on embrassera son tracteur ?

COUPS DE TÊTE ET DE BARRE

“On est bête, à 19 ans, quand on est amoureux...”

Tribunal de Nancy

IL avance en traînant les pieds, un sourire ahuri flottant sur sa bonne bouille. « Approchez, monsieur. Vous avez donc été agressé... - Ah oui, des coups de poing, des gifles parce qu'il me demande une cigarette, je dis non, il me traite de pédophile et il jette ma charrette à ordures par terre, entre les voitures ! Ils étaient toute une équipe de SDF... » L'agresseur, dix fois condamné, n'est pas venu, et le juge lit ses déclarations : « Il dit n'avoir jamais dit ça... - Ah si, ah si ! il m'a bien dit "pédophile" ! - Il nie également vous avoir frappé... - Ça alors ! Je suis pas menteur ! - Du calme, monsieur, je me contente de donner sa version, c'est la procédure ! - Bon, dans ce cas... » Dans la salle, on se pousse du coude : c'est le cantonnier, il est si brave, on le connaît tous... Le juge poursuit sa lecture : « Ah, vous voyez, il a fini par reconnaître les violences ! Il était ivre et, au commissariat, il a cassé un mur, qui, selon lui, "n'était pas aux normes, c'est pour ça que ça a fait des trous dedans"... »

L'avocat du cantonnier raconte : « Mon client est très courtisé et très connu à Nancy ! Et ce type le tape et le traite de pédophile ! » Quatre mois ferme et 900 euros de dommages et intérêts pour l'absent.

LA salle fait « Oooh... » à la vue du box, où entrent deux gars, trois filles car, dans le journal, c'est l'événement du jour. Pamela, 18 ans, séquestrée, a été battue par ses copains pendant



deux heures, jusqu'à ce que, d'un portable planqué, elle appelle au secours. L'affaire est renvoyée. « Le tribunal va statuer sur votre détention en attendant le procès », annonce le président au box. « Tout, tout sauf la prison ! » gémit Jessica, qui a attiré son

amie Pamela chez Ryan. « Il s'agit d'un véritable guet-apens ! se scandalise la proc. Cette jeune fille a vécu un enfer ! » Elle montre Christelle, qui sanglote à la barre. « Celle-ci incitait les autres à la frapper à coups de laisse de chien, ils étaient déchaînés ! Les policiers ont même trouvé des touffes de cheveux arrachés ! Et les prévenus ont filmé ces scènes insoutenables ! Et ils rigolent, ils parlent de diffuser la vidéo sur Internet ! » Elle réclame la détention provisoire pour les trois qui ont cogné, et le box fond en larmes. « Ce n'est pas aussi grave que ce que l'on dit », assure un avocat. Il tempête : « Comment une affaire pareille peut-elle arriver en comparaison immédiate ? Je n'ai même pas eu le temps de m'entretenir avec les familles... »

L'avocat de Cindy livre une bluette embrouillée : « Elle s'est laissée monter la tête par Pierre, qu'elle aime et qui lui disait que Pamela racontait des choses sur lui et qu'il fallait se venger... On est bête, à 19 ans, quand on est amoureux ! » Les prévenus pleurent : « J'ai honte ! », « Pardon ! » Tous libérés sous contrôle judiciaire.

ET voilà le jeune Jérémie qui clairotte : « J'habite chez ma maman, je travaille à mi-temps pour 675 euros par mois ! » Armé d'un pistolet en plastique, il a braqué une boulangerie. Sa troisième en un mois. Le juge pose la question rituelle : « Voulez-vous être jugé aujourd'hui ou voulez-vous un délai pour préparer votre défense ? - Jugé maintenant ! - Mais... nous venons de décider l'inverse ! sur-saute son avocat. - Bah oui, bof... - Décidez-vous, monsieur ! s'impatiente le juge. - Ben... Plus tard, alors ! » Dans le public, sa mère pleure, se tordant les mains : « C'est fou ! Mon Dieu, il est fou ! C'est la drogue, c'est horrible... » La proc veut la détention provisoire : « Il braque pour se fournir en cocaïne ! » Et Jérémie braille : « Je suis sous contrôle judiciaire pour une autre affaire, j'ai tout bien respecté, je suis pas sorti du territoire, je me suis tenu à carreau ! » Le juge hausse les épaules : « Il y a juste un petit problème, monsieur, le contrôle judiciaire n'inclut pas les braquages ! » Détention provisoire.

Dominique Simonnot

Un autre poulet est possible

N'EN déplaie au groupe Doux, qui n'en finit plus de battre de l'aile, des éleveurs de volailles qui gagnent leur vie en faisant du poulet heureux et goûteux, ça existe. Ça se passe dans un monde parallèle où le fermier élève avec amour des gallinacés qui lui appartiennent et dont il remplit la gamelle avec de la nourriture produite en partie sur sa ferme.

Des exemples ? On en trouve à foison dans « La bio : entre business et projet de société », un livre-enquête tout chaud (éditions Agone). Ainsi, cet éleveur du Gers, qui produit 2 000 poulets bio par an, abat ses volailles dans un abattoir local puis écoule directement sa marchandise sur sa ferme et dans les Amap (Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne) du

coût de 2,8 euros, un coût de mise en marché de 1,3 euro, et un prix de vente de 7,5 euros, notre paysan bio du Gers empêche 3,4 euros par poulet vendu. Alors qu'un éleveur industriel qui fait 14 000 poulets par an en « contrat d'intégration », comme ça se faisait chez Doux, doit se contenter d'un revenu de 0,6 euro par kilo. En effet, le prix de vente au kilo est de 5,5 euros, le coût de production de 2,7 euro, et l'intégrateur, la société ou la coopérative qui lui fournit les poulets à engraisser, les granulés qui vont avec et les conseils techniques, se taille une marge de 2,2 euros.

« Ceux qui ont tourné le dos au système intensif s'en sortent mieux. L'enjeu, c'est de se réapproprier le

coût de 2,8 euros, un coût de mise en marché de 1,3 euro, et un prix de vente de 7,5 euros, notre paysan bio du Gers empêche 3,4 euros par poulet vendu. Alors qu'un éleveur industriel qui fait 14 000 poulets par an en « contrat d'intégration », comme ça se faisait chez Doux, doit se contenter d'un revenu de 0,6 euro par kilo. En effet, le prix de vente au kilo est de 5,5 euros, le coût de production de 2,7 euro, et l'intégrateur, la société ou la coopérative qui lui fournit les poulets à engraisser, les granulés qui vont avec et les conseils techniques, se taille une marge de 2,2 euros.

« Ceux qui ont tourné le dos au système intensif s'en sortent mieux. L'enjeu, c'est de se réapproprier le

coût de 2,8 euros, un coût de mise en marché de 1,3 euro, et un prix de vente de 7,5 euros, notre paysan bio du Gers empêche 3,4 euros par poulet vendu. Alors qu'un éleveur industriel qui fait 14 000 poulets par an en « contrat d'intégration », comme ça se faisait chez Doux, doit se contenter d'un revenu de 0,6 euro par kilo. En effet, le prix de vente au kilo est de 5,5 euros, le coût de production de 2,7 euro, et l'intégrateur, la société ou la coopérative qui lui fournit les poulets à engraisser, les granulés qui vont avec et les conseils techniques, se taille une marge de 2,2 euros.

« Ceux qui ont tourné le dos au système intensif s'en sortent mieux. L'enjeu, c'est de se réapproprier le

métier », expliquent au « Canard » Daniel et Réjane Durand, qui élèvent chaque année, à La Meilleraye-de-Bretagne, en Loire-Atlantique, 6 000 poulets de chair, pintades et canettes. « On a notre propre abattoir et on vend en circuit court. » Ce qui permet de zapper la ribambelle d'intermédiaires qui se sucent sur le dos du paysan. « Sur nos 55 hectares, on a l'une des meilleures performances économiques du département ! » Il est vrai que la marge de 50 % empochée sur chaque volaille a de quoi faire saliver les stakhanovistes du poulet industriel. Vous vous dites : c'est bien joli, mais un poulet fermier qui mange bio, ça coûte quand même plus cher dans le Cadix qu'une volaille élevée en intensif. Un argument qui hérisse Daniel Durand : « Lorsque le consommateur achète un poulet industriel, non seulement le goût n'a rien à voir, mais le prix sur l'étiquette n'est pas le prix réel. En fait rajouter tout ce qu'il a payé en tant que contribuable, via les subventions. Sans parler du coût écologique du mode de production intensif. »

Ajoutez-y qu'une partie du prix inscrit sur l'étiquette c'est de la flotte, parce qu'un gallinacé industriel contient plus d'eau qu'une volaille qui a eu du temps et de l'espace pour faire du muscle. Cot cot...